

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00087 Numéro SIREN : 835 274 192 Nom ou dénomination : A.G.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 6018

A.G.C.E

SAS au capital de euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le 09 juin 2022, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 17 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur JANOIS THIERRY.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, représentée par , propriétaire de 490,00 actions, représentant 490,00 voix,
- Monsieur JANOIS THIERRY, représentée par , propriétaire de 510,00 actions, représentant 510,00 voix, Président de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2021.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 75 492,86 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles



du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 75 492,86 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 18,07 Euros, formant un résultat affectable de 75 510,93 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 75 510,93 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours de l'exercice précédent, ont été les suivantes :

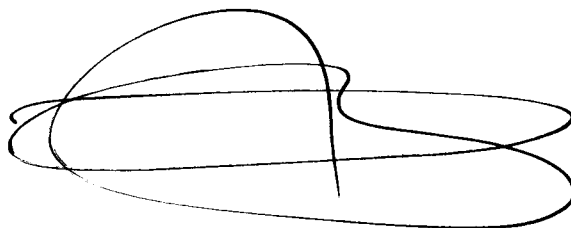
- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00 €

- Clôture au 31/12/2019 : NEANT

- Clôture au 31/12/2018 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 09/06/2022.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

A.G.C.E

SAS au capital de euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 09 JUIN 2022

Le 09 juin 2022, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL à 17 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur JANOIS THIERRY.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, propriétaire de 490,00 actions, représentant 490 voix,
- Monsieur JANOIS THIERRY, propriétaire de 510,00 actions, représentant 510 voix, Président de la société.

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 1000 Actions sur les 1000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 75 492,86 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 75 492,86 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 18,07 Euros, formant un résultat affectable de 75 510,93 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 75 510,93 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00 €
- Clôture au 31/12/2019 : NEANT
- Clôture au 31/12/2018 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18 h 00.

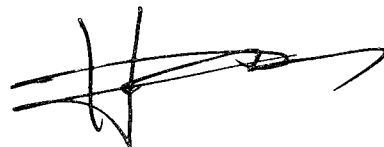
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-CYR-EN-VAL,
Le 09/06/2022.

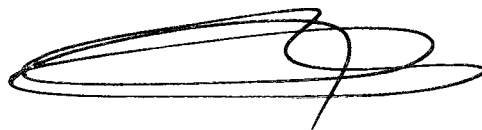
Signatures des actionnaires :



Monsieur JANOIS NICOLAS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, appearing to be a stylized 'N' or 'J'.

Monsieur JANOIS THIERRY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elongated oval shape with a vertical stroke intersecting it, and a small loop at the end.

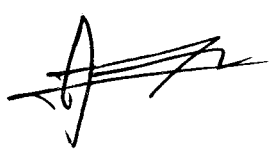
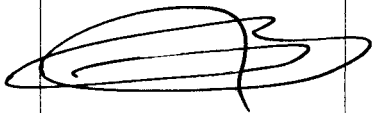
A.G.C.E

SAS au capital de euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

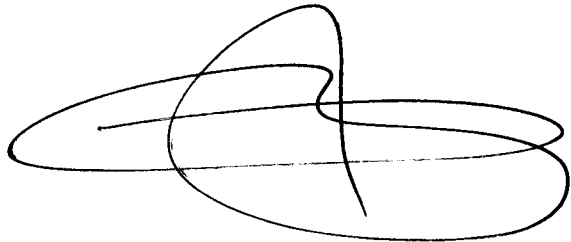
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2022 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Monsieur JANOIS NICOLAS Né JANOIS RÉSIDENCE LA MARINE QUAIS PASCAL PAOLI 20137 PORTO-VECCHIO	490	490		
Monsieur JANOIS THIERRY Né JANOIS Résidence la Marine Quai Pascal Paoli 20137 PORTO-VECCHIO	510	510		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 2 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 1000 Actions.

La Présidence de séance

Monsieur JANOIS THIERRY



A.G.C.E

SAS au capital de euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 75 492,86 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 144 000,00 Euros hors taxes contre 129 000,00 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 15 000,00 Euros pour une variation de 11,63%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 144 000,28 Euros contre 129 000,01 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 15 000,27 Euros pour une variation de 11,63%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 44 900,24 Euros contre 47 354,77 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 454,53 Euros pour une variation de - 5,18%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 2 353,18 Euros contre 2 951,10 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 597,92 Euros pour une variation de -20,26%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 20 255,06 Euros contre 21 904,65 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 649,59 Euros pour une variation de -7,53%.
- Les liquidités sont de 7 030,26 Euros contre 20 517,47 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -13 487,21 Euros pour une variation de -65,74%.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 2 572,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent;

- soit une augmentation de 2 572,00 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 40 350,67 Euros contre 46 718,57 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 6 367,90 Euros pour une variation de -13,63%.
 - Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 632,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 632,00 Euros .
 - Les dotations aux amortissements sont de 1 344,37 Euros contre 635,70 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 708,67 Euros.
 - Les autres charges sont de 1,20 Euros contre 0,50 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 0,70 Euros .
 - Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est de 75 492,86 Euros.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériel de bureau et informatique : 2 061,66 Euros
- Immobilisations financières : 100,00 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 75 492,86 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 18,07 Euros, formant un résultat affectable de 75 510,93 Euros, l'assemblée générale propose de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 75 510,93 Euros ;

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

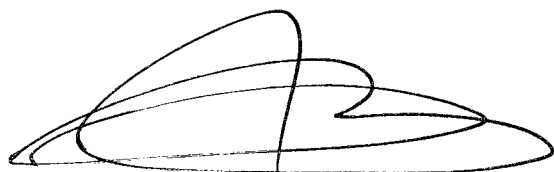
- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00€
- Clôture au 31/12/2019 : NEANT
- Clôture au 31/12/2018 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.



Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

(

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.G.C.ENéant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		services *			217		218	144 000	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	144 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	2 572
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	40 351
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)							244	632
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements*							254	1 344
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	1	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	44 900	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	99 100	
Produits financiers (III)				280		Charges financières (V)		294	2 353
Produits exceptionnels (IV)							290		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	21 254	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	75 493	
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	75 493	314	
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	21 254		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986	ZFU -TE (44. octies A)		987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44. sexies A)		989			
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)		138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Investissements outre-mer		344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	96 747	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	96 747	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.